

RÈGLEMENT BOURSE AUX JEUX - VILLARS-SUR-GAMES

La bourse aux jeux se déroulera à l'école de Cormanon, pendant le festival de jeu Villars-sur-Games (samedi de 10h à 18h). Les vendeurs auront au préalable fourni les jeux à vendre. L'Association Villars-sur Games s'occupe de la gestion de la vente.

Merci de vous conformer à ce règlement pour assurer le bon déroulement de la vente et échange de jeux de société.

1. Remise des jeux (à l'école de Cormanon)

Jeudi 14 mai 2026 : 16h – 18h / Vendredi 15 mai 2026 : 16h – 18h / Samedi 16 mai 2026 : 10h – 12h

Remarques : les jeux amenés le jeudi et vendredi seront sur les étals dès le début de la vente, les jeux amenés le samedi devront être encore conditionnés le samedi matin.

Les vendeurs peuvent, afin d'accélérer le dépôt, annoncer les jeux qu'ils souhaitent vendre via le lien ci-après : <https://villars-sur-games.ch/bourse-aux-jeux/>

2. Type de jeux acceptés

- a. Uniquement des jeux de plateaux ou de cartes spéciaux. Tout autre jeu (jeux de cartes classique (UNO, poker, Jass...), jeu d'échecs, jeux d'agilité, jeux de construction, poupées, livres, etc.) ne sera pas accepté.
- b. Uniquement des jeux pour des personnes de plus de 6 ans.
- c. Uniquement des jeux bien entretenus dans leur boîte d'origine.
- d. Les jeux doivent inclure toutes les pièces et les règles du jeu.
- e. Un vendeur peut amener jusqu'à 10 jeux maximum.
- f. Les prix des jeux doivent être arrondis au franc (pas de centimes).
- g. Les responsables de la bourse de jeux se réservent le droit de refuser un jeu.

3. Étiquetage et conditionnement des jeux

- a. Les informations suivantes doivent être visibles sur la boîte :
 - i. Nom du jeu
 - ii. Nombre de joueurs
 - iii. Âge recommandé
 - iv. Durée du jeu
- b. Les informations suivantes doivent être inscrites sur une étiquette à coller sur le jeu :
 - v. Prix de vente avec CHF écrit à côté
 - vi. N° client entouré – **ajouté par Villars-sur-Games**
 - vii. N° de l'article – **ajouté par Villars-sur-Games**

4. Contrôle de la qualité

Les jeux peuvent être vérifiés par l'acheteur le jour de la vente pour s'assurer qu'ils sont complets. Ce contrôle se fait après l'achat. En cas de défaillance, le jeu sera remboursé à l'acheteur et retiré de la vente. Le jeu sera rendu au vendeur avec une note expliquant la défaillance.

5. Paiement et retour de jeux

Le paiement sera effectué à la fin de la vente de jeux, par Twint ; les jeux non-vendus peuvent être récupérés entre 18h00 et 19h00, le samedi. Les vendeurs doivent se munir d'une pièce d'identité. En cas de non-récupération, les jeux seront donnés à des ludothèques.

Une commission de 10% sera prélevée sur chaque jeu vendu, afin de couvrir les frais d'organisation.

Toute question peut être adressée à jeux@villars-sur-games.ch